

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du jeudi 21 novembre 2019 à 19h30*

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Pouvoirs : 02

## ADRESSAGE

- Création et dénomination des voies sur l'ensemble de la commune

Pour des raisons de sécurité et vu le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble de la commune, la création et la dénomination des rues est votée pour l'ensemble de la commune de Malvalette (Voir plans en mairie). Des courriers seront prochainement adressés aux habitants.

**Vote : unanimité**

- Choix de l'entreprise pour la fourniture et la pose

**Pour la fourniture** : 4 fournisseurs ont été consultés : Kromm, Girod, Stinéo et JS Concept. Seulement 3 propositions seront étudiées (une proposition ne correspond pas aux critères de matériaux). L'offre retenue est celle de Kromm Group pour un montant de 11 521.15 € HT. Monsieur Le Maire précise que le commercial de l'entreprise Kromm s'est déplacé pour présenter les panneaux et plaques de rues.

**Vote : unanimité**

**Pour la pose** : 4 entreprises ont été consultées. L'offre la plus intéressante d'un montant de 5 035 € HT est celle de M. Pascal DA COSTA.

**Vote : pour : 14 / abstention : 1**

### ➤ **DEMOLITION BATIMENT COLONIE**

- Une offre reçue suite à la publication du marché sur la plateforme des marchés publics « Dematis »

Une seule offre a été réceptionnée, celle de l'entreprise TREMA basée à Bas-En-Basset, elle s'élève à 49 820 € HT soit 59 784 € TTC. Le conseil municipal demande quand aura lieu la démolition, une rencontre sera prévue avec l'entreprise. Le Conseil accepte l'offre.

**Vote : unanimité**

### ➤ **PROJET : salle socio-culturelle**

- Lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre

Le cahier des charges est présenté à l'ensemble du conseil municipal. Quelques remarques sont faites concernant les feux dans l'office, la possibilité d'enterrer la salle, l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation partagée...

Le conseil accepte le lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre pour la salle.

**Vote : unanimité**

### ➤ **CC.MVR**

- CLECT 2020 : Attributions de Compensations provisoires

Monsieur Le Maire indique au conseil municipal que la commission de la CLECT s'est réunie le 30 septembre 2019. Il a exposé que depuis le 1er janvier 2019 la compétence intercommunale périscolaire a été étendue à l'ensemble du territoire. Seule la commune de Bas-En-Basset organisait un accueil de loisirs périscolaire, le coût de ce service est déduit des AC (Attribution de compensation) 2019, soit pour la Commune de Bas-en-Basset une AC 2020 de 87 245,00 €. L'Attribution de Compensation pour la commune de Malvalette est de - 17 430,00 €.

**Vote : unanimité**

- Petit patrimoine 2019 : plaque commémorative du four au lieu-dit « Le Bourg » + lavoir (détail travaux en régie + matériaux)

Seul un dossier pour le lavoir incluant les travaux en régie sera déposé pour l'année 2019.

**Vote : unanimité**

➤ **DEMANDE DE SUBVENTIONS : DETR 2020**

• **Programme de voirie 2020 (fiche 16 du guide)**

Un dossier concernant la voirie 2020 sera déposé au titre de la DETR 2020, ces travaux s'élèvent à **172 969 € HT**, ils, concernent :

- ✓ Hameau de « Bruailles – placette Le Cortial » pour un montant de **20 340 € HT**
- ✓ Hameau « Mayol – Le Pompét » pour un montant de **91 372 € HT**
- ✓ Hameau « Le Mas » pour un montant de **61 257 €**

Le Conseil municipal a donc décidé de solliciter l'attribution de la D.E.T.R 2020 pour un montant de **86 484 euros** concernant le programme de voirie 2020.

**Vote : unanimité**

• **Adressage (fiche 6 du guide)**

Un dossier concernant l'adressage sera déposé au titre de la DETR 2020. Les dépenses concernant l'adressage se décomposent comme suit :

- La fourniture : pour un montant de 11 521 € HT
- La pose : pour un montant de 5 035 € HT

Le Conseil municipal a donc décidé de solliciter l'attribution de la D.E.T.R 2020 pour un montant de **8 278 €** concernant l'adressage sur l'ensemble de la commune

**Vote : unanimité**

➤ **SICALA**

• **Modification des statuts**

Le 1er Octobre 2019, le Conseil syndical du SICALA a délibéré pour modifier les articles 1 et 8 de ses statuts et a approuvé les modifications suivantes :

- le retrait des communes en nom propre de : Arlempdes, Bas-en-Basset, Beauzac, Berbezit, Chadron, Chomelix, Cistrières, Connangles, Fay-sur-Lignon, Freycenet la Tour, Goudet, La Chaise Dieu, La Chapelle Geneste, Lafarre, Laussonne, Le Monastier-sur-Gazeille, Les Villettes, Malvalette, Malvières, Monistrol-sur-Loire, Pradelles, Présailles, Saint André de Chalencon, Saint Font, Saint Martin de Fugères, Saint Pal de Mons, Sainte Sigolène, Sembadel, Saint Pal de Senouire, Vielprat
- le retrait total ou partiel des Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre suivants :
  - Retrait total : Auzon communauté, Brioude Sud Auvergne, Les Rives du Haut Allier,
  - Retrait partiel : Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, Communauté de communes Loire Semène.
- le transfert du siège à Brives-Charensac.

Par courrier, envoyé le 8 Octobre 2019, le SICALA de Haute-Loire a notifié sa décision de modifier ses statuts à l'ensemble de ses membres et les a invités à délibérer sur ce sujet. Au terme de cette consultation, la Préfecture de Haute-Loire, prendra un arrêté pour acter la modification des statuts du SICALA.

**Vote : unanimité**

➤ **DOMAINE**

• **Acquisition de la parcelle B 2078 au lieu-dit « Emilieux »**

Monsieur Le Maire indique s'être rendu à un bornage à Emilieux, sur place, le cabinet CHALAYE-géomètre a fait remarquer qu'une régularisation de parcelle devrait être effectuée. En effet, concernant la parcelle B n°2078, il serait nécessaire qu'elle soit cédée à la commune de MALVALETTE, en conformité avec ce qui avait été prévu en date du 26 janvier 2004 sur le document d'arpentage établi par le cabinet sous le numéro d'ordre 511K. Ainsi, le conseil municipal doit se prononcer pour le transfert de la parcelle B 2078 d'une contenance de 104 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur et Madame CHARREYRON, au profit de la commune de MALVALETTE.

**Vote : unanimité**

➤ **PERSONNEL COMMUNAL**

- Mutuelle de groupe : participation employeur

La commune adhère au service prévoyance de la MNT pour son personnel titulaire. Une rencontre était programmée avec une responsable de la MNT pour une éventuelle adhésion au service santé de la MNT, cette rencontre est reportée.

➤ **COMPTABILITE**

- Indemnités de conseil du receveur

L'indemnité de conseil d'un montant de 405.54 € brut soit 366.90 € nets sera versé au trésorier Monsieur Ludovic BALTU en décembre 2019. Elle ne sera plus versée pour les années futures car le rôle des comptables publics évoluent et un conseiller de la DGFIP sera déployé sur le territoire.

**Vote : unanimité**

- Décision Modificative n° 2 budget commune : restitution de la caution de M. Ludovic CHAMBON inscriptions de 450 € au compte 165

Suite au départ du locataire de l'appartement de Bruailles, M. Ludovic CHAMBON, et vu l'état des lieux, la caution de 450 € lui sera restituée.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Animation gratuite : Sensibiliser aux pertes d'énergies »

Une réunion sera programmée en mairie pour présenter le dispositif.

La date sera précisée sur le site internet et par affichage dans les panneaux.

- Association : stockage du matériel

Le stockage du matériel pourra être possible sous le préau dans Le Bourg.

- Emplacement des containers : Emilieux, Leitra, Angelard et Montfroy

Un point est fait sur l'emplacement des containers. Ceux de Leitra seront déplacés à l'entrée d'Angelard et à Emilieux. A Montfroy, les containers sont en surnombre, une solution sera envisagée pour un agrandissement de l'enclos ou un déplacement.

Un conseiller demande un enclos pour Clavières.

- Bulletin municipal

Un bulletin sera distribué avec les calendriers de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif.

Secrétaire de séance : M. Thierry ASTIER

séance levée à 23h15